

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2021

BOULANGERIE/SERVICES : Lot 5

Lors de la précédente réunion, le lot 5 « Plafonds, doublages, cloisons et isolation/partie en isotherme spécifique alimentaire » avait été déclaré infructueux. Un nouvel appel d'offres a été lancé en scindant en deux ce lot.

Monsieur le Maire donne le résultat de cet appel d'offres.

Seule l'entreprise THINON Dominique a répondu pour le lot 5-1 « Plafonds, doublages, cloisons, isolation » pour une offre à 30 582,91 € HT.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote (12 « pour », 1 « contre », 1 « abstention », le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise THINON Dominique pour le lot 5-1 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces travaux.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire hors marché la « partie isotherme spécifique alimentaire » et de consulter des entreprises spécialisées.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DES VENTES IMMOBILIERES

Monsieur le Maire précise qu'un droit de préemption urbain est institué sur le territoire communal. A ce titre, il présente à l'assemblée plusieurs déclarations d'intention d'aliéner (DIA) :

- Echanges de terrains cts LEGRAND/cts DEMARLIERE rue de la Procession Parcelles B 2772 – B 2768 –
- Maison sise 20 rue de l'Eglise
- Maison sise 5 rue de l'Eglise
- Terrain sur du Pré Guérin parcelles B 2999 et B 3004

Mme BEAUBEAU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après discussion, décide de ne pas acquérir par voie de préemption ces biens.

AVENANT CONVENTION AVEC LE CABINET D'INFIRMIERS

Monsieur le Maire informe que Mme Marguerite MATRINGE-BA quitte le cabinet d'infirmiers en juillet prochain.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation précaire.

ADHESION A L'ASSOCIATION « LES MAIRES POUR LA PLANETE »

Monsieur le Maire indique qu'une association « Les Maires pour La Planète » visant à recenser les bonnes pratiques environnementales, est constituée en Charente Maritime. L'adhésion est gratuite la première année, ensuite la cotisation annuelle est de 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette association.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le Maire dont les résultats sont :

- section de **FONCTIONNEMENT** :

Dépenses : Prévus : 829 821,00 €
Réalisé : 571 468,60 €

Recettes : Prévus : 829 821,00 €
Réalisé: 878 956,42 €

- section d' **INVESTISSEMENT**

Dépenses : Prévus : 608 068,26 €
Réalisé : 368 176,37 €
Reste à réaliser : 208 537,00 €

Recettes : Prévus : 608 068,26 €
Réalisé: 313 089,69 €
Reste à réaliser : 139 990,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020

- section de fonctionnement : 307 487,82 €
- section d'investissement : - 55 086,68 €
Soit un excédent de 252 401,14 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente le projet de budget prévisionnel 2021 et propose de maintenir les taux.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote (14 « pour »), la proposition de Monsieur le Maire est acceptée.

Les taux 2021 restent fixés à :

- Taxe foncière sur le bâti : 20,15 % - Taxe foncière sur le non-bâti : 49,70 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2021 s'établissant comme suit :

* Section de **FONCTIONNEMENT** :

Dépenses : 890 834,14 € Recettes : 890 834,14 €

* Section d' **INVESTISSEMENT** :

Dépenses : 864 252,68 € Recettes : 864 252,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget proposé par le Maire et le charge de son exécution.

VOTE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire présente 3 demandes de subvention.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- 1100 € au FC2C à titre exceptionnel en raison de la pandémie du COVID ;
- 150 € à l'ACCA de St Jean-de-Liversay pour l'achat d'un bac spécifique « Déchets de venaison » servant aux 4 ACCA La Ronde, Saint Cyr du Doret, Nuillé d'Aunis et Saint Jean de Liversay ;
- 8740 € à l'association « La Ronde en Fêtes » pour la participation à la construction du local annexe.

Ces sommes sont inscrites au budget 2021, art.6574.

Affiché le 15 avril 2021.

Le Maire,

